



## Ce que défend la FCPE

### **Une école laïque**

Libérée des diverses influences des religions qui, en France, relève de la vie privée.

### **Égalité des chances devant l'éducation**

Par la stricte application de la gratuité,

l'octroi d'aides financières pour contrer les inégalités sociales,

un même accès à l'éducation sur l'ensemble du territoire,

et l'accès à la maternelle dès deux ans pour les familles qui le souhaitent.

### **L'enfant au centre du système**

Prise en compte de sa physiologie par la modulation des rythmes scolaires.

L'école doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant.

### **Réussite pour tous**

Lutte contre l'échec scolaire.

L'école doit déboucher sur une insertion professionnelle réussie, c'est-à-dire choisie et adaptée à l'individu.

### **Former des jeunes libres et responsables**

Capables d'assumer leur statut de citoyen.

### **Respect des droits des enfants et des jeunes**

Ecoute et liberté de parole.

Sanctions respectueuses de l'individu.

## La Coéducation

Conformément à la Loi sur l'éducation du 10 juillet 1989, « ... Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative, leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe... ». C'est dans cette perspective que la FCPE a conçu et développé le concept de coéducation dans sa double dimension individuelle et collective. Ce concept est aujourd'hui repris par l'ensemble des partenaires du système éducatif.

La coéducation se définit comme une démarche d'éducation partagée entre les familles et l'école. Elle envisage l'enfant comme un être global et recherche donc la complémentarité et la cohérence des attitudes éducatives à son égard : en ce sens, l'enfant se situe bien au centre du système éducatif.

Les parents sont les premiers acteurs de la coéducation.

Comme il est rappelé dans les nouveaux programmes pour l'école primaire : « ... les enseignants partagent avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Cette situation impose confiance et information réciproques. Il est important que l'école implique, fasse comprendre et justifie ses choix, qu'elle donne à voir et à comprendre ses façons de faire. Elle doit prendre le temps d'écouter chaque famille et lui rendre compte fidèlement des progrès ou des problèmes passagers rencontrés par son enfant. La qualité de cette relation est le socle de la nécessaire coéducation qu'école et famille ne doivent cesser de construire... ».

Quand nous évoquons les droits des parents, c'est bien de cela qu'il s'agit :

- Doit de savoir, de comprendre,
- Droit de donner son point de vue directement ou par l'intermédiaire des représentants élus selon les cas,
- Droit de dénoncer éventuellement ce qui ne va pas,
- Droit d'être reconnu, respecté et ce, quel que soit son milieu social,
- Droit d'être aidé et soutenu,
- Avoir la possibilité de rencontrer chaque éducateur.

Les droits ont pour corollaire des devoirs :

- celui de suivre la scolarité, de se rendre aux invitations de l'école, de répondre aux propositions de rencontres,
- Celui de collaborer avec l'école pour assurer la réussite scolaire de l'enfant.

La FCPE depuis sa création agit pour faire reconnaître la place des parents dans l'école. Progressivement, avec la création des conseils d'administration, des conseils d'écoles, des conseils de classe, les parents ont conquis le droit de participer. La loi d'orientation pour l'éducation de 1989 marque une étape capitale. Les parents sont reconnus comme partenaires à part entière.

Toutefois, malgré la loi, malgré les décrets ou circulaires, l'institution scolaire a encore bien des difficultés à accepter que les parents, citoyens et usagers du service public, jouent pleinement leur rôle.

La FCPE informe, conseille, soutient les parents, les aide à faire respecter leurs droits tout en leur rappelant leurs devoirs.